

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 26 mars 2026

A l'attention des actionnaires de la Société « **BMCE Capital Asset Management** »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 30 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **BMCE Capital Asset Management** » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **667 321 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de **40 676 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui

pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Régularité de la tenue des comptes de la société

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunisie Audit et Conseil

Lamjed Ben Mbarek

Associé



ETATS FINANCIERS

-

Société « BMCE Capital Asset Management »

Bilan au 31 Décembre
(Exprimé en dinars)

	Notes	2025	2024
Actifs			
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		28 720	28 720
Moins : Amortissements		(28 720)	(28 720)
Immobilisations incorporelles nettes	4.1.1	-	-
Immobilisations corporelles		243 973	243 973
Moins : Amortissements		(202 106)	(193 568)
Immobilisations corporelles nettes	4.1.1	41 867	50 405
Immobilisations financières		1 000	1 000
Moins : Provisions		-	-
Immobilisations financières nettes		1 000	1 000
Total des actifs immobilisés		42 867	51 405
Total des actifs non courants		42 867	51 405
<u>Actifs courants</u>			
Clients et comptes rattachés		58 525	38 078
Moins : Provisions		-	-
Clients et comptes rattachés nets	4.1.2	58 525	38 078
Autres actifs courants		1 106 621	1 126 825
Moins : Provisions		(8 264)	(8 264)
Autres actifs courants nets	4.1.3	1 098 356	1 118 561
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.4	3 217	41 656
Total des actifs courants		1 160 098	1 198 295
Total des actifs		1 202 965	1 249 700

-

Société « BMCE Capital Asset Management »

Bilan au 31 Décembre
Exprimé en dinars

	Notes	2025	2024
Capitaux propres et passifs			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		500 000	500 000
Réserves légales		22 045	22 045
Réserves facultatives		17 000	17 000
Résultats reportés		87 600	172 976
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		626 646	712 021
Résultat net de l'exercice		40 676	(85 376)
Total des capitaux propres avant affectation	4.1.5	667 321	626 645
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		-	653
Total des passifs non courants		-	653
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Autres passifs courants	4.1.6	535 644	622 402
Total des passifs courants		535 644	622 402
Total des passifs		535 644	623 055
Total capitaux propres et passifs		1 202 965	1 249 700

Société « BMCE Capital Asset Management »

Etat de résultat

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre
(Exprimé en dinars)

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus	4.2.1	498 754	374 724
Total des produits d'exploitation		498 754	374 724
Charges d'exploitation			
Achats consommés	4.2.2	10 184	20 080
Charges de personnel	4.2.3	70 058	67 273
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.4	7 885	8 443
Autres charges d'exploitation	4.2.5	371 179	363 977
Total des charges d'exploitation		459 305	459 773
Résultat d'exploitation		39 449	(85 049)
Charges financières nettes	4.2.7	1 363	1 829
Autres gains ordinaires		1 252	1 256
Autres pertes ordinaires		(200)	(1 112)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		41 863	(83 076)
Impôt sur les bénéfices		(1 187)	(2 300)
Résultat des activités ordinaires après impôt		40 676	(85 376)
Résultat net de l'exercice		40 676	(85 376)

Société « BMCE Capital Asset Management »

Etat des flux de trésorerie du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en dinars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	40 676	(85 376)
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	7 885	7 018
Variations des :		
* Créances	(20 447)	1 614
* Autres actifs	20 205	(54 566)
* Fournisseurs et autres dettes	(86 759)	169 443
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(38 439)	38 133
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	117
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-	117
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	(38 439)	38 250
Trésorerie début d'exercice	41 656	3 406
Trésorerie fin d'exercice	3 217	41 656

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société :

La société « BMCE Capital Asset Management » a été créée le 3 janvier 2003. Son capital social est de 500 000 dinars divisés en 50 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

La société a pour objet unique, en Tunisie ou ailleurs, la gestion des portefeuilles des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers de la société « BMCE Capital Asset Management » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la société « BMCE Capital Asset Management » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

✓ Unité monétaire :

Les états financiers de la société « BMCE Capital Asset Management » sont arrêtés en dinars tunisiens.

✓ Coût historique :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique. Ainsi, les biens et services acquis par la société sont en règle générale comptabilisés à leur coût de transaction soit le montant effectivement payé ou dû.

✓ Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

✓ Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

✓ Amortissement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
Matériel Informatique	15%-20%- 33%
Matériel de transport	10%

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1 Notes sur le Bilan :

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 41 867 DT contre 50 405 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	Valeurs brutes			Amortissements				Valeurs nettes	
	31/12/2024	Acquisitions/ Reclassements/Cession	31/12/2025	31/12/2024	Dotations	Reprise Cession	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Logiciels	28 720	-	28 720	28 720	-	-	28 720	-	-
Total des immobilisations incorporelles	28 720	-	28 720	28 720	-	-	28 720	-	-
Equipements de bureau	35 531	-	35 531	35 516	14	-	35 531	14	-
Matériel informatique	134 442	-	134 442	132 908	424	-	133 332	1 534	1 110
Matériel de transport	74 000	-	74 000	25 143	8 100	-	33 243	48 857	40 757
Total des immobilisations corporelles	243 973	-	243 973	193 568	8 538	-	202 106	50 405	41 867
Total des immobilisations	272 693	-	272 693	222 288	8 538	-	230 826	50 405	41 867

4.1.2 Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2025 un solde de 58 525 DT contre un solde de 38 078 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Axis Trésorerie SICAV	33 948	19 712
FCP Capital Prudent	14 822	12 175
FCP Axis AAA	1 200	1 107
FCP Axis Placement Equilibre	2 616	2 097
FCP Axis Actions Dynamique	3 652	2 786
FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	2 287	201
Total brut	58 525	38 078

4.1.3 Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2025 un solde net de 1 098 356 DT contre un solde net de 1 118 561 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédit d'impôt	1 083 725	1 026 403
BMCE Capital Tunisie	-	76 260
Crédit de TVA	11 101	11 681
Retenues à la source	5 581	5 831
Axis Trésorerie SICAV	2 684	2 684
Prêts au personnel	-	-
Produits à recevoir	-	461
Charges constatées d'avance	3 017	2 973
Débiteurs divers	-	-
FCP CEA BMCE CAP VALUE	512	532
Total brut	1 106 620	1 126 825
Moins : Provisions	(8 264)	(8 264)
Total net	1 098 356	1 118 561

4.1.4 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2025 un solde de 3 217 DT contre un solde de 41 656 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
ATB	2 985	40 502
Caisse	232	1 154
Total	3 217	41 656

4.1.5 Capitaux propres :

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 667 321 DT contre un montant de 626 645 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Réserves facultatives	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	500 000	172 976	22 045	17 000	(85 376)	626 645
Affectation résultat 2024	-	(85 376)	-	-	85 376	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	40 676	40 676
Solde au 31/12/2025	500 000	87 600	22 045	17 000	37 784	667 321

4.1.6 Autres passifs courants :

Les autres passifs courants présentent au 31 Décembre 2025 un solde de 535 644 DT contre un solde de 622 402 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, impôts et taxes	8 191	4 786
BMCE Capital Tunisie	2 503	-
BMCE Capital Securities	246 078	336 689
Organismes sociaux	3 221	2 702
Charges à payer	266 594	266 888
Provisions congés payés	4 578	4 166
Créditeurs divers	3 519	6 571
Fond de solidarité BMCE	960	600
Total	535 644	622 402

4.2 Notes sur l'état de résultat :

4.2.1 Revenus :

Les revenus totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 498 754 DT contre un montant de 374 724 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2025	2024
Commissions de gestion FCP	203 911	166 071
Commissions de gestion SICAV	294 843	208 653
Total	498 754	374 724

4.2.2 Achats consommés :

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 10 184 DT contre un montant de 20 080 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2 025	2 024
Carburant	90	1 239
Electricité	5 791	5 670
Fournitures de bureau	634	483
Achats divers	3 328	12 508
SONEDE	341	180
Total	10 184	20 080

4.2.3 Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 70 058 DT contre un montant de 67 273 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2 025	2 024
Salaires	50 097	46 660
Primes au personnel	6 800	3 000
Charges sociales	9 501	7 559
Charges d'assurance	3 248	2 738
Congés payés	412	3 016
Autres charges de personnel	-	4 300
Total	70 058	67 273

4.2.4 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 371 179 DT contre un montant de 363 977 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2 025	2 024
Charges locatives	33 659	32 581
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	154 901	153 108
Entretiens et réparations	35 627	38 612
Commissions de rétrocession	111 596	102 057
Frais de missions et déplacements	6 430	6 023
Frais de publicité	5 852	8 598
Impôt et taxes	6 100	7 101
Frais postaux et télécommunications	4 583	4 999
Dotations aux amortissements refacturés par BKT	4 186	5 384
Autres charges	8 245	5 514
Total	371 179	363 977

4.2.5 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un solde créditeur de 1 363 DT contre un solde créditeur de 1 829 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2 025	2 024
Intérêts bancaires créditeurs	1 363	1 829
Total	1 363	1 829

5. Transactions avec les parties liées :

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisiennes NCT 39, les parties liées de la société « BMCE Capital Asset Management » se présentent comme suit :

- La société « BMCE Capital Tunisie.SA » a conclu en date du 24 Avril 2020 avec la société « BMCE Capital Asset Management » une convention de refacturation des charges d'exploitation. Les charges à refacturer, selon des clés de répartition fixées par les deux parties, sont les charges d'exploitation engagées par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » pour le compte de la société « BMCE Capital Asset Management » qui concourent à la réalisation de son objet social. Les charges à refacturer à la société « BMCE Capital Asset Management » au titre de cette convention s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 97 108 DT HT.
- La société « BMCE Capital Tunisie.SA » a conclu en date du 24 Avril 2020 avec la société « BMCE Capital Asset Management » une convention de mise à disposition des outils de travail. Les charges à refacturer, selon une clé unique de répartition fixée par les deux parties, sont les charges d'amortissement afférentes aux investissements en immobilisations incorporelles, équipements et mobiliers acquis par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » et mis à la disposition de la société « BMCE Capital Asset Management » dans le cadre de son activité.
Les charges à refacturer à la société « BMCE Capital Asset Management » au titre de cette convention s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 4 186 DT HT.
- La société « BMCE Capital Tunisie.SA » a conclu en date du 24 Avril 2020 avec la société « BMCE Capital Asset Management » une convention dont l'objet consiste à déléguer, par la société « BMCE Capital Asset Management » à la société « BMCE Capital Tunisie.SA », la fonction de gestion administrative et comptable. Pour l'ensemble de ses prestations, la société « BMCE Capital Tunisie.SA » perçoit une rémunération annuelle correspondant à 30% des salaires bruts, des primes et des avantages divers perçus par la personne affectée à la mission de responsable de la gestion administrative et comptable ainsi que des charges patronales et sociales prises en charge par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » en TTC. Ce montant ne pourra en aucun cas être inférieur à 5 000 dinars par an.
Les sommes facturées par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » au titre de cette convention s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 18 152 DT HT.
- La société « BMCE Capital Securities.SA » a conclu en date du 24 Avril 2020 une convention dont l'objet consiste à déléguer, par la société « BMCE Capital Asset Management » à la société « BMCE Capital Securities.SA », l'ensemble

des tâches afférentes à la gestion administrative et comptable des OPCVM promus et gérés par la société « BMCE Capital Asset Management ».

Pour l'ensemble de ses prestations, la société « BMCE Capital Securities.SA » perçoit une rémunération annuelle égale à la rémunération annuelle brute (primes et avantages divers inclus) perçue par une personne affectée à la mission de responsable de la gestion administrative et comptable des OPCVM, ainsi que les charges patronales et sociales prises en charge par la société « BMCE Capital Securities.SA » en TTC. Cette rémunération ne pourra en aucun cas être inférieure à trente mille dinars (30 000 dinars) HT par an.

Les sommes facturées par la société « BMCE Capital Securities.SA » au titre de cette convention s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 52 811 DT HT.

- La société « BMCE Capital Securities.SA » a conclu en date du 24 Avril 2020 une convention dont l'objet consiste à déléguer, par la société « BMCE Capital Asset Management » à la société « BMCE Capital Securities.SA », la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne de la société « BMCE Capital Asset Management ». Pour l'ensemble de ses prestations, la société « BMCE Capital Securities.SA » perçoit une rémunération annuelle correspondant à 30 % des salaires bruts, des primes et des avantages divers perçus par une personne affectée à la mission de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne ainsi que des charges patronales et sociales prises en charge par la société « BMCE Capital Securities.SA » en TTC. Ce montant ne pourra pas en aucun cas être inférieur à 6 000 dinars HT par an. Les sommes facturées par la société « BMCE Capital Securities.SA » au titre de cette convention s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 15 698 DT HT.
- La société « BMCE Capital Tunisie.SA » a conclu en date du 07 Novembre 2019 un contrat de sous location avec la société « BMCE Capital Asset Management » qui consiste à mettre à la disposition de la société « BMCE Capital Asset Management » des locaux à usage de bureaux et deux places de parking. Le contrat de sous location est consenti moyennant un loyer mensuel de 2 076 DT. Par ailleurs, la société « BMCE Capital Tunisie.SA » refacture à l'identique toute charge directe supportée pour le compte de la société « BMCE Capital Asset Management » au titre de la mise à disposition des locaux. Les sommes facturées par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » au titre de ce contrat s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 33 659 DT HT.
- La société « BMCE Capital Asset Management » a conclu en Juillet 2016 une convention avec la société « BMCE Capital Securities.SA » portant sur la commercialisation des OPCVM. La rémunération de la société « BMCE Capital Securities.SA » consiste en une rétrocession par la société « BMCE Capital Asset Management », de 50% HT des frais de gestion et de commissions relatifs aux clients apportés par « BMCE Capital

Securities.SA ». La charge à payer au titre de cette convention s'élève au 31 Décembre 2025 à un montant de 107 966 DT HT.

- La société « BMCE Capital Tunisie.SA » procède à la refacturation à la société « BMCE Capital Asset Management » des charges liées aux tickets restaurant accordés par la société « BMCE Capital Asset Management » à son personnel.

Les sommes facturées par la société « BMCE Capital Tunisie.SA » s'élèvent au 31 Décembre 2025 à un montant de 140 DT HT.

- La société « BMCE Capital Asset Management » assure la gestion des OPCVM « SICAV Axis Trésorerie », « FCP Axis Capital Prudent », « FCP Axis Actions Dynamique », « FCP Axis Placement Equilibre », « FCP Axis AAA » et « FCP CEA BMCE Capital Value ». A ce titre, les commissions de gestion facturées en 2025 sont détaillées comme suit :

Partie liée	Montant
FCP Capital Prudent	129 094
FCP Axis AAA	8 536
FCP Axis Actions Dynamique	29 981
FCP Axis Equilibre	21 905
SICAV Axis Trésorerie	294 843
FCP CEA BMCE Capital Value	14 396
Total	498 754

6. Rémunération des dirigeants :

Les dirigeants de la société « BMCE Capital Asset Management » ne bénéficient d'aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

7. Engagements hors bilan :

Aucun engagement hors bilan n'est consenti ou reçu par la société « BMCE Capital Asset Management ».

8. Evénements postérieurs à la clôture :

Nous n'avons pas noté d'événement significatif entre la date de clôture et celle de l'élaboration du présent rapport de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société « BMCE Capital Asset Management »

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le conseil d'administration du 24 février 2026.